

avis d'arrêt de travail

Notice

à destination du patient

Complétez les rubriques qui vous concernent ("l'assuré(e)" et "l'employeur"), puis selon votre situation :

Si vous êtes salarié(e) ou travailleur(euse) indépendant(e) 0

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de votre organisme d'assurance maladie, dans l'enveloppe "M. ou Mme le Médecin-Conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. ou Mme le Médecin-Conseil, **dans les deux jours** suivant la date d'interruption du travail.

- * si vous êtes salarié(e), adressez le volet 3 à votre employeur et faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur,
- * si vous êtes travailleur(euse) indépendant(e), conservez le volet 3.

• Si vous êtes fonctionnaire 0

Adressez les volets 2 et 3 à votre employeur dans les deux jours suivant la date d'interruption du travail et conservez le volet 1 comportant les données médicales. Vous devrez présenter le volet 1 à toute requête du médecin agréé de votre administration.

• Si vous êtes non salarié(e) agricole 10

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de la caisse de MSA dans l'enveloppe "M. ou Mme le Médecin-Conseil" que vous a remise votre Médecin ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. ou Mme le Médecin-Conseil **dans les deux jours** suivant la date d'interruption du travail. Conservez le volet 3.

Si vous avez plusieurs activités **0**

Cochez les cases correspondantes.

• Si vous êtes sans emploi 0

Remplissez la case "précisez votre situation" (ex: chômage, licenciement, démission...). Des indemnités journalières peuvent éventuellement vous être attribuées.

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de votre organisme d'assurance maladie, dans l'enveloppe "M. ou Mme le Médecin-Conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. ou Mme le Médecin-Conseil, **dans les deux jours** suivant la date d'interruption du travail. Adressez le volet 3 au pôle emploi.

En cas d'envoi tardif, y compris dans le cadre d'une **prolongation**, vous vous exposez à une réduction du montant de votre indemnisation.

Accident causé par un tiers 2

Si votre arrêt de travail est consécutif à un accident causé par un tiers, vous êtes tenu d'en informer votre organisme d'assurance maladie. Dans ce cas, cochez la case prévue à cet effet.

Prolongation d'un arrêt de travail au risque maladie 3

La prolongation d'un arrêt de travail au risque maladie doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant <u>sauf dans les cas</u> où elle est prescrite par le médecin remplaçant l'un de ces médecins ou par un médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant ou à l'occasion d'une hospitalisation.

A défaut, un délai de carence vous sera appliqué, le cas échéant.

<u>En dehors de ces cas</u>, l'assuré(e) doit justifier, par tous moyens à la demande de l'organisme d'assurance maladie, de l'impossibilité du médecin prescripteur de l'arrêt initial ou du médecin traitant de prescrire la prolongation.

<u>Dans tous les cas</u>, l'assuré(e) ou le professionnel de santé sous la responsabilité de l'assuré(e) indique sur l'avis d'arrêt de travail le motif pour lequel la prolongation n'est pas prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant.

Par ailleurs, votre médecin est tenu de préciser les éléments d'ordre médical justifiant votre arrêt de travail.

IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas:

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence.
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans :

dans les 13 semaines suivant le décès, aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

En effet, le non respect de ces dispositions peut entraîner la perte de vos indemnités journalières.

Pour tous renseignements complémentaires, consultez votre organisme d'assurance maladie.



avis d'arrêt de travail

/	initial	de prolongation ((*)

volet 1, à adresser au service médical

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil R.441-10, L.433-1, R.433-15, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritim **l'assuré(e)** (voir la notice à destination du patient) 1010478361257 numéro d'immatriculation nom et prénom HAMAR AUGUSTIN (nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage) adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : code postal n° téléphone ville code d'accès de la résidence : bâtiment: escalier: étage : appartement: (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence salarié(e) fonctionnaire profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e) date de cessation d'activité artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA sans emploi précisez votre situation (voir notice l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui date: l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ? oui non l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui non (*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice 3): médecin remplaçant le médecin traitant médecin spécialiste consulté à l'occasion d'une ou le médecin prescripteur initial à la demande du médecin traitant hospitalisation autre cas précisez et indiquez le motif : l'employeur n° téléphone nom, prénom ou dénomination sociale e.mail: adresse les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien, je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : HAMAR AUGUSTIN entoutes lettres : (à compléter obligatoirement) jeudi vingt-huit septembre deux mille vingt-trois et prescrit un arrêt de travail jusqu'au et 2 8 0 9 2 0 2 3 inclus - en chiffres avec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport* X en rapport* \mathbf{X} en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2) sans rapport* sans rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP: en rapport* sans rapport* en rapport* avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge Date du décès : (voir notice 8) * sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée non X sorties autorisées : à partir du OUi sorties sans restriction: non (Voir notice 5) oui à partir du activité(s) autorisée(s) : oui [à partir du • et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du (voir notice 7) ☐ en rapport** ☐ avec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport** Date AT/MP: ** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée sd pseudo grippal éléments d'ordre médical (voir notice 9) Codification du motif médical OU éléments en toutes lettres : identification de la structure identification du praticien (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) (nom et prénom) **Docteur WEBER Jean Claude** CDS HYGIE 278 AV DES MAGASINS GENERAUX 93300 10101748514 n° de la structure 930029319 identifiant (AM, FINESS ou SIRET) Centre de santé Hygie 278 Avenue des Magasins Généraux 93300 N° FINESS 930029319 date 2 6 0 9 2 0 2 3 signature du praticien N° téléphone : 09 52 40 85 67

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'applica janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification è ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). La loi rend passible de pénalités financièr nationale informatique et interies (CNI).
La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend capable de fraudes ou de fausse avantages indus (articles 313-1à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale)



avis d'arrêt de travail

_				
~	initial	de	prolongation	(*)

volet 2, à adresser au service médical

(qui le remettra aux services administratifs)

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil

rt. £162441-fer al., £16244, £3152, £321-1-5ème al., £323-6, £376-1, £613-20, R321-2, R323-11-1, £323-2, R441-10, £433-1, R433-15, £0.613-23 du Code de la sécurité sociale, £732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime)
numéro d'immatriculation 1 0 1 0 4 7 8 3 6 1 2 5 7 6 1
name of a minimum of the control of
nom et prénom HAMAR AUGUSTIN (nom de famille - de naissance - suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)
adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) :
code postal ville n° téléphone
bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès de la résidence : (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence
salarié(e) non salarié(e) agricole fonctionnaire profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e)
artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA
l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui date : non l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ?
l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui non
(*) si la prolongation denon l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice 3): médecin remplaçant le médecin traitant ou le médecin traitant ou le médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant autre cas précisez et indiquez le motif :
l'employeur
nom, prénom ou dénomination sociale
e.mail:
adresse
les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien)
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : HAMAR AUGUSTIN
• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - en toutes lettres: (à compléter obligatoirement) et - en chiffres 2 8 0 9 2 0 2 3 inclus sans rapport* X en rapport* avec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2)
sans rapport* en rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle avec un accident de travail maladie avec un accident de travail ma
sans rapport* en rapport* avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge transport en rapport en rapport en rapport avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge (voir notice sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée
sorties autorisées : oui à partir du
sorties sans restriction : non oui à partir du (Voir notice 5)
activité(s) autorisée(s) :
• et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du au au
sans rapport** en rapport** avec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP:
** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

identification du praticien (nom et prénom)

identification de la structure

(raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement)

Docteur WEBER Jean Claude

CDS HYGIE 278 AV DES MAGASINS GENERAUX 93300

10101748514 identifiant

n° de la structure 930029319 (AM, FINESS ou SIRET)

Centre de santé Hygie

278 Avenue des Magasins Généraux 93300 N° FINESS 930029319 N° téléphone : 09 52 40 85 67

date 2 6 0 9 2 0 2 3 signature du praticien

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" au l'janvier 1978 mo aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pationale Informatique et Libertés (CNIL).

La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend capable de fraudes ou de fausses avantages indus (articles 313-1à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale) gjonvier 1978 modifiée, vous disposez d'un drott d'acces et de rectification de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission

udes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des PRN-BIS S 3116i



avis d'arrêt de travail

/	initial	dь	prolongation	(*)
	IIIIIIai	ue	prolongation	()

volet 3, à adresser à votre EMPLOYEUR ou au POLE EMPLOI

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil **l'assuré(e)** (voir la notice à destination du patient) 1010478361257 numéro d'immatriculation nom et prénom HAMAR AUGUSTIN (nom de famille - de naissance - suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage, adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : n° téléphone code postal ville code d'accès de la résidence : bâtiment: escalier: étage : appartement: (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence élu(e) local(e) salarié(e) profession indépendante non salarié(e) agricole date de cessation d'activité artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA sans emploi précisez votre situation (voir notice l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : Oui **MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR** dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e). l'employeur n° téléphone nom, prénom ou dénomination sociale e.mail: adresse les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien, je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : HAMAR AUGUSTIN entoutes lettres : (à compléter obligatoirement) jeudi vingt-huit septembre deux mille vingt-trois et prescrit un arrêt de travail jusqu'au et 2 8 0 9 2 0 2 3 inclus en chiffres sans rapport* X en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2) sans rapport* en rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP: * sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée non **X** sorties autorisées : à partir du sorties sans restriction; non activité(s) autorisée(s) : oui à partir du et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du au (voir notice 7) sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : ** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

identification du praticien

(nom et prénom)

Docteur WEBER Jean Claude

identifiant 1 0 1 0 1 7 4 8 5 1 4

date 2 6 0 9 2 0 2 3

signature du praticien

Centre de santé Hygie 278 Avenue des Magasins Généraux 93300 № FINESS 930029319 № téléphone : 09 52 40 85 67

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" au l'invier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'acces et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).